

Plan de pêche 2024

Ouverture prévue: le 10 mai 2024.

Les informations et la disponibilité des lacs sont données à titre indicatif seulement et peuvent être modifiées sans avis.

Plusieurs facteurs (température, accessibilité aux lacs, résultat de pêche, etc.) peuvent influencer le déroulement d'une saison de pêche. Toutefois, la direction souhaite respecter le plan de pêche établi le plus rigoureusement possible.

Chaque secteur d'hébergement possède son propre plan de pêche.

L'attribution des lacs se fait par tirage au sort à tous les soirs au chalet du gardien de territoire, à l'exception du **lac Baude**, du **camp rustique Soucis** et de **la pêche quotidienne où il y a un plan de pêche déjà établi**. Veuillez noter que pour les chalets des secteurs **Dunbar, Normand et Tousignant/Soucis**, l'heure du tirage au sort est à **19 h**. Les **campings** présents dans chacun de ces secteurs verront leur tirage au sort s'effectuer à **20 h 30**. Finalement, pour les secteurs **Brown** et **Wessonneau**, l'heure du tirage au sort est fixée à **20 h**.

Lorsque le quota d'un lac est atteint, il est remplacé par un lac à ouverture différé.

Les limites de prises par pêcheur:

<u>Espèce</u>	<u>Quota journalier</u>	<u>Limite de possession</u>
U : Omble de fontaine	7	7
T : Touladi	2	2
O : Ouananiche	2	2
B: Brochet	3	3

Les prises doivent être identifiables et dénombrables en tout temps.

La déclaration de vos résultats de pêche est obligatoire en vertu de la législation québécoise.

Notes sur le plan de pêche:

Dans le but d'améliorer la qualité de la pêche sur certains plans d'eau, **les remises à l'eau seront interdites** sur les lacs où il y a des ensemencements annuels d'ombles de fontaine domestiques (ex: Lac du Lynx**).

Les **embarcations à moteur personnelles remorquées ne seront plus autorisées** dans la réserve faunique du St-Maurice dans le but d'éviter la propagation d'espèces aquatiques envahissantes (EAE) sur le territoire.

* : Il s'agit d'un lac où il n'y a pas d'embarcation de la Sépaq, votre embarcation personnelle (canot) est autorisée.

Secteur Brown							
Nom des plans d'eau	Superficie (Ha)	Espèce	Distance en km	V.t.t. (X)	Portage (à pied)	Quantité d'embarcation	Véhicule recommandé
Ouverture 10 mai 2024							
Boucher	25,1	U	12			1	Camion - VUS
Brown	273,0	U	0			5	Voiture
Castor à la Dent Brisée**	6,1	U	3			1	Voiture
Courbé	109,2	U	33			2	Camion - VUS
Épervier	12,8	U	27		2 min.	1	Camion - VUS
Est (de l')	12,3	U	24			2	Camion - VUS
Leblanc	28,5	U	15		5 min.	2	Camion - VUS
Lemay	5,0	U	16		5 min.	1	Camion - VUS
Lynx**	11,3	U	8			1	Voiture
Marnac**	10,3	U	13			2	Voiture
Quatre-Temps	6,8	U	2		2 min.	1	Voiture
Rat (du)	8,8	U	11			1	Camion - VUS
Ouverture différée							
Inman Est	21,0	O/U	9			1	Voiture
Inman Ouest	85,0	O/U	7			1	Voiture
Savane	20,1	U	28		15 min.	1	Camion - VUS
Tempête	13,0	U	13			1	Camion - VUS

N.B.: La distance des plans d'eau est calculée à partir des chalets du secteur Brown.

Pêche du soir d'arrivée: Lac Brown

Heure du tirage au sort: 20 h

Lacs où les remises à l'eau sont interdites** : Castor à la Dent Brisée, Lynx et Marnac.

Secteur Dunbar

Nom des plans d'eau	Superficie (Ha)	Espèce	Distance en km	V.t.t. (X)	Portage (à pied)	Quantité d'embarcation	Véhicule recommandé
Ouverture 10 mai 2024							
Adam	13,5	U	1			1	Voiture
*Airelle	6,0	U	25			Emb. Perso.	Camion - VUS
Aubin	149,2	T/U	10			1	Camion - VUS
Boitel**	11,9	U	9			1	Voiture
Bonnefemme**	6,1	U	12			1	Camion - VUS
Bonhomme	11,2	U	10		10 min.	1	Aubin à traverser
Boucher	25,1	U	8			1	Camion - VUS
Courbé	109,2	U	27			2	Camion - VUS
Dunbar	111,7	O/U	0			5	Voiture
Fraser	47,3	U	15			1	Camion - VUS
Iles (des)	26,9	U	15			2	Camion - VUS
Lynx**	11,3	U	2			2	Voiture
Maringouins (des)	3,0	U	14			1	Voiture
Pin	5,9	U	14			1	Camion - VUS
Porc-Épic	2,7	U	8			1	Voiture
Rat (du)	8,8	U	7			1	Camion - VUS
Ruisseau des Américains	1,0	U	1			N.A.	Voiture
Ruisseau du Castor noir	1,0	U	3			N.A.	Voiture
Sud (du)	6,4	U	19			1	Camion - VUS
Ouverture différée							
Bécasse	6,9	U	30			1	Camion - VUS
Brûlot	8,1	U	7			1	Camion - VUS
Chicoutai	5,5	U	7		10 min.	1	Camion - VUS
Chouette/Héron	19,9	U	24			1	Camion - VUS
Épervier	12,8	U	27		2 min.	1	Camion - VUS
*Goglu	6,8	U	25		10 min.	Emb. Perso.	Camion - VUS
Inman Est	21,0	O/U	4			1	Voiture
Inman Ouest	85,0	O/U	7			1	Voiture
Perdu	22,1	U	8		5 min.	1	Camion - VUS
Tempête	13,0	U	9			1	Camion - VUS

Pêche du soir d'arrivée: Lac Dunbar (offert seulement en pêche du soir d'arrivée.)

Heure du tirage au sort chalets Dunbar: 19 h

Heure du tirage au sort camping Dunbar: 20 h 30

Le quota journalier d'omble de fontaine

Lac Dunbar:	2
Lac Fraser:	5
Autres lacs:	7

Lacs où les remises à l'eau sont interdites **:

Boitel, Bonnefemme et Lynx

Secteur Normand							
Nom des plans d'eau	Superficie (Ha)	Espèce	Distance en km	V.t.t. (X)	Portage (à pied)	Quantité d'embarcation	Véhicule recommandé
Ouverture 17 mai 2024							
Baude	323,1	T	8			1	Voiture
Cardinal	7,1	U	16		5 min.	1	Voiture
Corbeau	5,1	U	17		5 min.	1	Voiture
Diablotin	9,3	U	15		5 min.	1	Camion - VUS
Doris**	5,6	U	16			2	Camion - VUS
Dorval	78,1	U	12		5 min.	1	Voiture
Fauvette**	6,5	U	16		2 min.	2	Voiture
Flood	24,0	B/T	19			1	Voiture
Hébert	43,7	U	16		2 min.	2	Voiture
Indien	20,0	U	24			1	Camion - VUS
Livernois	184,3	B/T	14			1	Camion - VUS
Livernois (ruisseau)	1,0	U	12			N.A.	Camion - VUS
Mésange	12,8	U	11			2	Voiture
Normand	922,2	T	0			10	Voiture
Sarcelle**	3,9	U	13			2	Voiture
Spectacle	20,9	U	23			1	Camion - VUS
Travers	53,6	T/U	17		5 min.	1	Camion - VUS
Ouverture différée							
Berg	42,1	U	17		5 min.	1	Camion - VUS
Caché	26,4	B	10		5 min.	1	Camion - VUS
Cavalier	28,3	B	15		5 min.	1	Camion - VUS
Martinet	6,8	U	14		30 min.	1	Camion - VUS
Moucherolle	3,2	U	14		15 min.	1	Camion - VUS
Passage (du)	22,8	U/T	21		5 min.	Emb. Perso.	Camion - VUS
Tour (de la)	19,6	U	21		5 min.	1	Camion - VUS
Vierge	5,7	U	11		5 min.	1	Camion - VUS

N.B.: La distance des plans d'eau est calculée à partir des chalets du secteur Normand.

À partir du camping Normand, il faut soustraire 4 km.

Pêche du soir d'arrivée: Lac Normand

Heure du tirage au sort chalets Normand: 19 h

Heure du tirage au sort camping Normand: 20 h 30

Le quota journalier d'omble de fontaine

Lac Vierge 5

Autres plan d'eau: 7

Lacs où les remises à l'eau sont interdites **: Doris, Fauvette et Sarcelle

Particularités:

Lac Baude: le lac Baude sera offert aux chalets Normand le jeudi et le dimanche, pour le camping Normand, il sera offert le mardi et le samedi.

Lac Livernois: la pêche au Touladi sera permise du 10 mai au 30 juin 2024.

Secteur Tousignant / Soucis

Nom des plans d'eau	Superficie (Ha)	Espèce	Distance en km T/S	V.t.t. (X)	Portage (à pied)	Quantité d'embarcation	Véhicule recommandé
Ouverture Tousignant 10 mai et Soucis 17 mai 2024							
Balthazar	11,5	U	19 / 11		3 min.	1	Camion - VUS
Carcajou	9,5	U	22 / 14		5 min.	1	Camion - VUS
Chute du Vent	1,0	U	15 / 7		45 min.	N.A.	Camion - VUS
Corbeil	9,5	U	12 / 4		3 min.	1	Camion - VUS
Ford	21,8	U	16 / 8		10 min.	1	Camion - VUS
Hauteur	85,1	U	18 / 26		2 min.	1	Voiture
Laviolette	12,2	U	20 / 12		2 min.	1	Camion - VUS
Loutre (de la)	32,9	U	11 / 19			1	Voiture
Marmotte	14,5	U	23 / 15			1	Camion - VUS
Orignaux (aux)	3,7	U	8 / 1			1	Voiture
Soucis	267,5	U	2 / 0			3	Voiture
Tousignant	309,9	U	0 / 8			3	Voiture
Ouverture différée							
Bois-Brûlé	16,7	U	13 / 5		12 min.	1	Camion - VUS
*Canard	9,7	U	13 / 5		20 min.	Emb. Perso.	Camion - VUS
Caribou	8,3	U	9 / 17		45 min.	1	Camion - VUS
Cyprés	8,0	U	14 / 6		8 min.	1	Camion - VUS
Gaspard	11,6	U	20 / 12		3 min.	1	Camion - VUS
Hamel	10,7	U	9 / 17		2 min.	2	Camion - VUS
Inman Ouest	85,0	O/U	14 / 22			1	Voiture
Marshalls	41,6	U	22 / 14		5 min.	1	Camion - VUS
Melchior	4,4	U	19 / 11		5 min.	1	Camion - VUS
Parkman	80,3	T/U	10 / 18		3 min.	1	Camion - VUS
Solitaire	18,4	U	9 / 17			1	Voiture
Thérèse	8,0	U	7 / 15		5 min.	1	Camion - VUS
Thom	9,3	U	12 / 4		8 min.	1	Camion - VUS
*Vison	7,7	U	14 / 6		8 min.	Canot	Camion - VUS

N.B.: La distance des plans d'eau est calculée à partir des chalets du secteur Tousignant / Soucis.

Pêche du soir d'arrivée: Lac Tousignant ou Soucis

Heure du tirage au sort chalets Tousignant et Soucis: 19 h

Heure du tirage au sort camping Tousignant: 20 h 30

Le quota journalier d'omble de fontaine

Lac Ford et Hauteur:	5
Autres lacs:	7

Secteur Wessonneau							
Nom des plans d'eau	Superficie (Ha)	Espèce	Distance en km	V.t.t. (X)	Portage (à pied)	Quantité d'embarcation	Véhicule recommandé
Ouverture 10 mai 2024							
Camp (du)	25,6	U	19	X	5 min.	1	Camion-VUS
Clairval	24,9	U	11	X		1	Voiture
Écarté	6,3	U	4	X		1	Voiture
*Gros-Bec	5,6	U	25	X		Emb. Perso.	Camion-VUS
Laviolette	12,2	U	16	X	2 min.	1	Camion- VUS
Long	13,2	U	16	X		1	Camion - VUS
Longfellow	12,5	U	14			1	Voiture
Milord	46,7	U	8			2	Voiture
Moineaux (des)	27,5	U	6	X	5 min.	1	Camion- VUS
Plongeon Huard (du)	5,3	U	12	X		1	Camion- VUS
St-Thomas	477,9	U	22	X	2 min.	5	Camion-VUS
Suzanne	5,0	U	6	X	45 min.	1	Camion-VUS/VTT
Wessonneau	89,6	U	0			5	Voiture
Ouverture différée							
À la Truite	6,5	U	13		10 min.	1	Camion- VUS
Bec-Scie (du)	9,7	U	7	X		1	Camion - VUS
Branche du Nord	14,1	U	13	X		1	Camion-VUS
Crécerelle (de la)	7,2	U	5	X	20 min.	1	Voiture
Longue-Vue (de la)	28,7	U	7	X		1	Camion- VUS
Marmotte (de la)	14,5	U	12	X		2	Camion- VUS
Pièges	9,1	U	7	X		1	Voiture
*Pierre	8,8	U	18	X	10 min.	Emb. Perso.	Camion-VUS
Pluie (à la)	28,7	U	9	X		1	Voiture
Rocher (du)	30,1	U	16	X	5 min.	1	Camion- VUS
Ouverture 1 juin							
Swasey	52,5	U	18			1	Voiture
Ouverture 24 juin							
Duck	11,5	U	8	X		1	Camion- VUS
Ouverture 1 juillet							
Polette	252,4	U	11	X		2	Camion- VUS
Ouverture 1 août							
Portage (du)	46,9	U	3	X		1	Voiture

**** Il est interdit de circuler en VTT sur la route 2 entre le km 1 et le km 19 et après l'entrée du lac Laviolette sur la route 2 en direction du secteur Tousignant.****

Les 5 chalets auront chacun une embarcation assurée sur le lac St-Thomas jusqu'au 15 juin, après cette date, nous ajusterons le nombre d'embarcations disponibles selon le quota restant.

Pêche du soir d'arrivée: Lac Hart (Rivière Wessonneau)

Heure du tirage au sort: 20 h

Le quota journalier d'omble de fontaine

Lacs: Gros-Bec, Polette, Portage, Swasey, Duck, Pierre et du Camp: 5

Lac Saint-Thomas: 3

Autres plan d'eau: 7

Lac Baude				
Ouverture 17 mai 2024				
Jour	Lacs (2 embarcations par jour)			
Dimanche	Baude (T)	Livernois (B ou T)	Sarcelle** (U)	Hébert (U)
Lundi	Baude (T)	Livernois (B ou T)	Doris** (U)	Corbeau (U)
Mardi	Baude (T)	Livernois (B ou T)	Fauvette** (U)	Cardinal (U)
Mercredi	Baude (T)	Livernois (B ou T)	Hébert (U)	Doris** (U)
Jeudi	Baude (T)	Livernois (B ou T)	Sarcelle** (U)	Corbeau(U)
Vendredi	Baude (T)	Livernois (B ou T)	Mésange (U)	Mésange (U)
Samedi	Baude (T)	Livernois (B ou T)	Fauvette** (U)	Cardinal (U)

Plan de pêche: vous devez choisir 2 lacs par jour et confirmer vos choix de lacs à l'accueil du lac Normand avant 18 h la veille de votre journée de pêche. Dans le cas contraire, le lac Baude et un lac à omble de fontaine vous seront attribués. On vous remettra à ce moment là vos droits d'accès pour chacun des lacs. Lorsque le quota d'un lac sera atteint, il sera remplacé par un autre lac.

À compter du 1er juillet, le lac Livernois sera ouvert seulement pour la pêche au brochet.

Nom des plans d'eau	Superficie (Ha)	Espèce	Distance en km	Portage (à pied)	Véhicule recommandé
Baude	323,1	T	0		Voiture
Berg	42,1	U	10	5 min.	Camion - VUS
Cardinal	7,1	U	10	5 min.	Voiture
Corbeau	5,1	U	11	5 min.	Voiture
Diablotin	9,3	U	10	5 min.	Camion - VUS
Doris	5,6	U	8		Camion - VUS
Fauvette	6,5	U	9	2 min.	Voiture
Hébert	43,7	U	10	3 min.	Voiture
Livernois	184,3	B/T	9		Camion - VUS
Mésange	12,8	U	4		Voiture
Moucherolle	3,5	U	7	15 min.	Camion - VUS
Sarcelle	4,0	U	6		Voiture
Spectacle	20,9	U	23		Camion - VUS

N.B. : La distance des plans d'eau est calculée à partir du chalet du lac Baude.

Espèces : B : Brochet

T : Touladi

U : Omble de fontaine

Pêche du soir d'arrivée: Lac Baude

Lacs où les remises à l'eau sont interdites **: Doris, Fauvette et Sarcelle

Camp rustique Soucis

Nom des plans d'eau	Superficie (Ha)	Espèce	Distance en km	V.t.t. (X)	Portage (à pied)	Quantité d'embarcation	Véhicule recommandé
Ouverture 17 mai 2024							
Bois-Brûlé (du)	16,7	U	6		18 min.	1	Camion - VUS
Chute du Vent	1,0	U	2		45 min.	N.A.	Camion - VUS
Cyprés	8,0	U	4		10 min.	1 (Canot)	Camion - VUS
Marmotte	14,5	U	8			1	Camion - VUS
Marshalls	41,6	U	8		15 min.	1	Camion - VUS
Melchior	4,4	U	6		5 min.	1	Camion - VUS
Outardes (aux)	10,9	U	11		15 min.	1	Camion - VUS
Soucis	267,5	U	0			1	Voiture
Thom	9,3	U	5		16 min.	1	Camion - VUS

N.B.: La distance des plans d'eau est calculée à partir du camp rustique Soucis.

Pêche quotidienne

Accueil Matawin

Nom des plans d'eau	Superficie (Ha)	Espèce	Distance en km	V.t.t. (X)	Portage (à pied)	Quantité d'embarcation	Véhicule recommandé
Ouverture 10 mai 2024							
Chute Dunbar	1,0	U	21		20 min.	N.A.	Voiture
Chute du Vent	1,0	U	53		45 min.	N.A.	Voiture
Mine (de la)	4,8	U	49			Emb. Perso.	Camion - VUS
Pluie (a la)	28,7	U	47			1	Voiture
Ruisseau des Américains	1,0	U	22			N.A.	Voiture
Ruisseau du Castor noir	1,0	U	25			N.A.	Voiture
Rivière Wessonneau	89,6	U	36			2	Voiture
Ouverture 1 juillet 2024							
Livernois	184,3	B	51			1	Camion - VUS

N.B.: La distance des plans d'eau est calculée à partir de l'Accueil Matawin.

Le lac Livernois sera ouvert à partir du 1er juillet au brochet seulement et il sera possible de réserver l'embarcation 48 h à l'avance à l'Accueil Matawin.

Procédures générales pour les tirages au sort

À chaque soir, un tirage au sort a lieu au chalet du gardien ou à tout autre endroit désigné pour l'attribution des plans d'eau du lendemain, et ce, dans chacun des secteurs d'hébergement. À noter que pour le tirage au sort des chalets du lac Normand, Dunbar, Soucis et Tousignant, l'attribution des lacs aura lieu à 19h. Les campings présents dans ces secteurs verront leur tirage au sort s'effectuer à 20 :30. Pour les secteurs Brown et Wessonseau, l'heure du tirage a été fixée à 20 :00.

Principes de base : Le nombre de personnes par embarcation est de 2 (3 si le groupe est impair).

Notez que le tirage au sort ne tient pas compte du numéro du chalet ni de sa capacité, mais bien du nombre de pêcheurs présents dans le chalet au moment du séjour. Donc, le nombre de participations (jetons) est toujours en fonction du nombre de personnes ayant payé le forfait de pêche et qui sont présentes au moment du séjour.

Procédure :

- 1- Les usagers forment leur groupe avant le tirage à raison de 2 ou 3 pêcheurs par embarcation, selon leur mais ce nombre ne peut être changé pendant ou après le tirage.
- 2- Le premier jeton à sortir au tirage permet au groupe identifié par le jeton d'avoir le premier choix de lac et choix, le tirage se poursuit jusqu'à ce que toutes les embarcations requises soient attribuées.
- 3- Cependant, le même jeton ne peut aller sur le même lac deux jours consécutifs peu importe le nom des pêcheurs associés au jeton.

Une embarcation supplémentaire peut être octroyée gratuitement à la fin du tirage au sort à un groupe en forfait familial ayant plusieurs enfants ou à un groupe impair désirant une embarcation supplémentaire.

